



BULLETIN DE VERSEMENT DE LA TAXE D'APPRENTISSAGE AU PROFIT DE L'INSTITUT RÉGIONAL DE FORMATION SANITAIRE ET SOCIALE LANGUEDOC ROUSSILLON

L'IRFSS est habilité à percevoir la taxe d'apprentissage pour les catégories «a» et «b» et par cumul pour la catégorie «c»

Coordonnées de l'entreprise

Responsable de l'attribution de la taxe d'apprentissage (si non renseigné ci-contre).

Nom.....

Prénom.....

Fonction

Oui, mon entreprise verse sa taxe d'apprentissage au profit de l'IRFSS, selon la répartition ci-contre :

a ▶

b ▶

c ▶

Total a + b + c ▶

Oui, mon entreprise verse sa taxe d'apprentissage par l'intermédiaire de l'organisme collecteur suivant :

Dénomination

Adresse

Code Postal..... Ville.....

Le reçu libératoire vous sera envoyé par l'organisme collecteur.

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à la collecte de la taxe d'apprentissage. Le destinataire des données est le service « taxe d'apprentissage » de la Croix-Rouge française. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser au service «taxe d'apprentissage» de la Croix-Rouge française. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.